

Compte rendu
Société canadienne de psychologie (SCP)
Réunion du conseil d'administration
25 et 26 février 2022

Le conseil d'administration de la SCP s'est réuni de manière virtuelle via Zoom les 25 et 26 février 2022. À cette occasion, on a abordé les sujets suivants et pris les décisions présentées ci-après :

- Le directeur des finances a présenté au conseil d'administration :
 - Un relevé du portefeuille de placements. Le conseiller en placements de la SCP, de Scotia Gestion de patrimoine, est venu présenter le portefeuille et a répondu aux questions.
 - Les états financiers non vérifiés de 2021
 - Une mise à jour sur le plan relatif aux dépenses excédentaires
 - Le rapport du fiduciaire
 - Une mise à jour sur le programme d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP

- Associations de partenaires de la SCP – le Conseil canadien des départements de psychologie (CCDP), le Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP) et le Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP) ont fait état de leurs activités depuis la réunion du conseil d'administration de la SCP de novembre 2021. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités menées par ces organisations, veuillez visiter leur site Web respectif.

- Le conseil d'administration a été informé des activités du groupe de travail sur la décriminalisation et des étapes à venir. Un membre du personnel de la SCP sera affecté pour aider le groupe de travail.

- La chef de la direction et les dirigeants ont présenté au conseil d'administration un rapport d'activités, qui décrit en détail les activités menées par le personnel, lesquelles sont structurées en fonction des cibles de chacun des objectifs stratégiques de la SCP de 2020. Un rapport actualisé sur la gestion des risques, précisant l'état des risques éventuels auxquels est confrontée l'association, a également été présenté au conseil d'administration. Les questions abordées dans le contexte du rapport d'activités étaient les suivantes :
 - Lacunes en matière de politique de la SCP. Les dirigeants rédigeront des positions de principe pour chacune d'entre elles et les soumettront au conseil d'administration en vue d'une discussion plus approfondie lors de la réunion de juin.
 - Plan stratégique de la SCP en ce qui concerne l'orientation de l'association en matière d'activité internationale. Le Comité des relations internationales examine actuellement les options à envisager pour intégrer les activités internationales dans l'orientation stratégique de l'association et fera une recommandation au conseil d'administration.
 - L'organisation d'une journée de lobbying en 2022 sera examinée plus en détail lors de la réunion de juin, avec la possibilité de tenir une telle journée vers la fin de 2022.

- Les comités qui constituent les axes principaux de la SCP (science, éducation et formation, pratique) ont présenté leur rapport au conseil d'administration. Les points suivants ont été soulevés :
 - Sur la recommandation du Comité des affaires scientifiques, le conseil d'administration a approuvé la nomination de la Dre Debra A. Titone au poste de rédactrice en chef de la RCPE pour un mandat de cinq ans (de 2022 à 2026).
 - On a fait le point sur le salon de l'emploi, gratuit pour les étudiants et les membres de la SCP, qui aura lieu de manière virtuelle en mars 2022. Trente-cinq employeurs sont inscrits à ce jour.
 - Un compte rendu a été fait sur les vidéos des fiches d'information produites à ce jour.
 - La bourse internationale de la SCP a été affichée sur le site Web <https://cpa.ca/fr/funding/>.
 - On a discuté de l'élaboration d'un référentiel de ressources pédagogiques, et une proposition de financement sera présentée au conseil d'administration en juin.

- Le sous-comité des Fellows et des prix a fait un compte rendu sur les candidatures reçues pour les titres de Fellow et les prix de la SCP de 2022. Des lettres seront envoyées aux gagnants et des annonces seront faites d'ici la fin du mois de mars. Le conseil d'administration a passé un certain temps à discuter des candidatures pour les prix, qui ont été reçues après la date limite de mise en candidature; deux ont été reçues en 2022. Malheureusement, les candidatures proposées pour ces deux prix ne sont pas parvenues au conseil d'administration avec les dossiers de candidature qui accompagnent généralement les propositions présentées avant la date limite et, en l'absence de ces dossiers, le conseil d'administration a jugé qu'il ne pouvait pas voter sur les candidatures. Le conseil d'administration est responsable de cette situation, et ce n'est en aucun cas la faute des candidats ou des auteurs des mises en candidature. Toutefois, il n'a pas été possible de combler cette lacune de procédure avant le congrès, date à laquelle les décisions relatives aux prix doivent être prises. Par conséquent, le conseil d'administration a décidé de ne pas prendre de décision par rapport aux candidatures reçues après la date limite de mise en candidature. Les politiques et les procédures relatives aux prix sont maintenant à l'étude et les candidatures présentées après la date limite de 2022 pourront être soumises à nouveau en 2023.

- Le prochain contact avec les présidents de section et le Conseil des sections est prévu pour le 31 mars. Au début du mois de mars, les présidents de section recevront un courriel contenant des rappels importants, notamment des détails sur le code de conduite de la SCP à signer par tous les comités exécutifs des sections.

- Une motion a été adoptée pour que le conseil d'administration de la SCP révise son énoncé de politique sur la violence, en le rendant inclusif (sans distinction de genre), et élabore un énoncé de politique sur la diversité de genre et les droits de la personne. Ce travail sera effectué par les membres du Comité des droits de la personne et de la justice sociale en psychologie.

- La Section des étudiants a fait le point sur une éventuelle collaboration avec la division des étudiants en psychologie d'Afrique du Sud. Des discussions sont en cours concernant un protocole d'entente entre les deux groupes d'étudiants. La Section des étudiants de la SCP doit

travailler à l'élaboration de l'éventuel protocole d'entente et revenir au conseil d'administration pour en discuter davantage.

- Une motion a été adoptée pour approuver un essai de deux ans de la nouvelle catégorie de membre réservée aux étudiants titulaires d'un baccalauréat en année sabbatique, qui entrera en vigueur en 2023.
- Les règles et les procédures révisées du Comité de déontologie ont été présentées au conseil d'administration. Le document révisé doit être envoyé au service juridique aux fins d'examen avant l'approbation finale du conseil.
- Le groupe de travail sur la télépsychologie a fait le point sur ses activités. Il rassemble actuellement les lignes directrices en matière de télépsychologie élaborées par d'autres organisations afin d'orienter l'élaboration des lignes directrices de la SCP.

Prochaine réunion du conseil d'administration les 15 et 16 juin (avant le congrès) et le 19 juin 2022 (après le congrès) à Calgary, en Alberta.